

**Direction
des Etudes Economiques
et de l'Evaluation Environnementale**



Appel à propositions de recherche

Risque Décision Territoire

Quel appui scientifique apporter aux acteurs locaux pour gérer les risques naturels et industriels d'un territoire ?

Remise des projets :

15 Juin 2006

20 avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP
Tel : 01 42 19 17 38
Fax : 01 42 19 17 85
sylvie.charron@ecologie.gouv.fr

Le programme « Risque Décision Territoire » a été lancé en 2003 afin de développer des recherches sur les risques naturels et technologiques et de créer parallèlement des liens entre les acteurs locaux de la gestion des risques et les chercheurs. Le présent appel à propositions de recherche constitue le second volet de ce programme.

Comme le précédent, il sollicite tous les risques et toutes les disciplines scientifiques sont invitées à répondre. En effet plusieurs axes du programme font appel à des recherches touchant aux sciences économiques, humaines ou sociales ; leur présence dans les réponses, leur collaboration avec les sciences de l'ingénieur et un certain équilibre entre les risques naturels et industriels seront bienvenues dans le présent appel.

LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les programmes « Risque Inondation » (RIO) et « Evaluation et Prise en compte des Risques » (EPR), lancés en 1997 et 1998, ont soutenu de nombreuses recherches dans le domaine des risques d'inondations et des risques naturels et industriels. Cependant, les inondations de la Bretagne (2000 et 2001), de la Somme (printemps 2001), du Gard en 2002 puis la catastrophe de Toulouse (21 septembre 2001), ont mis en évidence d'une part l'importance des spécificités territoriales dans la prise en compte des risques et d'autre part, la nécessité de développer des réseaux locaux de chercheurs pour appuyer les décisions publiques, par exemple celles envisagées dans les plans Etat-Région et dans les schémas directeurs régionaux.

Les objectifs du programme « Risque Décision Territoire » sont les suivants :

- mobiliser en réseau sur un territoire les équipes de recherche existantes, sur des questions scientifiques liées aux risques naturels ou industriels, dans le domaine des sciences exactes et/ou des sciences humaines afin d'élaborer les connaissances nécessaires, mieux utiliser celle qui est disponible, créer des lieux de capitalisation des connaissances et favoriser la finalisation des recherches.
- répondre aux questions que posent et se posent les gestionnaires des risques pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. Leur apporter des éléments d'aide à la décision ; mieux associer la société civile à la gestion des risques ;
- établir des synthèses nationales à partir des résultats des recherches respectant les contextes locaux et étudier les liaisons entre décisions régionales et décisions nationales ;
- renforcer le réseau d'experts français pour aider aux décisions au niveau national et international ;

Les risques concernés par ce programme sont les mêmes que ceux étudiés précédemment dans les programmes RIO et EPR : risques naturels ou industriels liés à un événement catastrophique : inondations, sécheresses (dont l'actualité progresse), incendies de forêts, séismes, éboulements et avalanches, risques des installations industrielles tels que explosions, pollutions chimiques accidentelles, marées noires, risque nucléaire, ou encore risques multiples et associés (« effet domino ») tels que ceux qui se rencontrent en milieux urbains (pollutions chimiques consécutives à un accident de la circulation ou à une inondation). **Les risques environnementaux liés à des pollutions environnementales diffuses ne seront pris en compte que s'ils sont reliés à des risques naturels ou accidentels.**

La notion de « territoire », qui constitue l'une des originalités de l'appel d'offre n'est pas un simple synonyme de « local ». Si elle désigne de façon générique un espace borné d'une frontière plus ou moins précise, trois grandes catégories de définition semblent possibles : le territoire comme espace-enveloppe d'un phénomène physique potentiel, tel que avalanche ou explosion (le « territoire du risque ») ; le territoire comme espace au sein duquel s'exercent des prérogatives et des compétences, généralement à caractère juridique (le « territoire communal », départemental, régional...) ; le territoire comme espace au sein duquel s'observent des activités sociales jugées plus ou moins caractéristiques d'un lieu, d'un quartier, d'une ville ou d'une région. Dans les trois cas, la nature et les limites du territoire considéré pourront éventuellement être discutés.

La sélection privilégiera les projets proposés par des équipes de recherche, organisées en réseaux, en concertation étroite avec les gestionnaires des risques (praticiens des services de l'Etat, acteurs du territoire tels que Préfets, Maires, groupements de communes, conseils généraux ou régionaux, milieux professionnels des secteurs publics ou privés, associations) ou plus généralement avec des structures susceptibles d'exercer une fonction de maîtrise d'ouvrages ou avec les représentants de la société civile. La sélection sera particulièrement sensible au caractère co-construit des propositions de recherche (entre opérationnels et chercheurs). Les équipes pourraient créer ce lien en menant de façon précoce une analyse de la demande des opérationnels, en reformulant leur demande et en bâtissant avec eux le processus de recherche. Les projets de recherche proposés devront avoir pour objectif d'aider les gestionnaires et les pouvoirs publics à s'appuyer sur des bases scientifiques pour établir leurs décisions.

Il sera enfin apprécié que les projets présentent un comité de pilotage (régional pour les projets locaux) et explicitent son mode de fonctionnement. Les équipes de chercheurs qui participent à des programmes européens sont bienvenues.

Les résultats attendus sont les suivants :

A l'échelle locale,

- apporter des réponses appropriées aux contextes locaux pour les questions liées aux risques naturels ou industriels en précisant si besoin le territoire associé et le sens qu'on lui donne;
- répondre aux besoins réels de connaissances des acteurs locaux, en étant particulièrement attentifs à leurs modes d'appropriation des savoirs scientifiques et à l'intégration de ces derniers dans la prise de décision ;
- élaborer des méthodes adaptées aux besoins des acteurs en charge de la gestion des risques naturels ou industriels;
- interroger et préciser l'usage qui est fait de la notion de territoire et son intérêt (ou non) pour les questions traitées ;
- proposer des cadres de compréhension ou de hiérarchisation des risques propres à un territoire ;
- développer les supports capables de transférer les connaissances disponibles ;
- accompagner les acteurs locaux dans le développement de stratégies de gestion des risques ;
- proposer des procédures originales de concertation et de débat public associant la société civile à la gestion des risques et lui assurant une meilleure appropriation de ceux-ci

A l'échelle nationale,

- capitaliser et synthétiser les connaissances acquises sur les différents territoires ; établir des démarches comparatives ; créer des lieux d'échange et de débat pour la gestion des risques ;
- clarifier les enjeux nationaux de la gestion décentralisée des risques ;
- analyser la fiabilité et la crédibilité des systèmes de gestion des risques ;

- identifier la variété des acteurs impliqués dans la gestion des risques (recherche fondamentale, expertise, sphère politique, champ administratif, champ économique, champ associatif, ...), mettre en évidence les rôles de chacun et les relations qu'ils entretiennent ;
- structurer et pérenniser des réseaux de chercheurs spécialisés dans la gestion des risques.

Au niveau international,

- mettre en commun les données nécessaires à la compréhension de phénomènes de grande envergure ;
- identifier les éléments communs dans les solutions apportées ;
- comparer les outils et méthodes de gestion des risques ainsi que les politiques publiques ;
- apporter aussi une meilleure connaissance des structures de gestion des risques dans les autres pays.

TRAVAUX ANTERIEURS ET EN COURS

A l'échelle nationale, la dernière décennie a été marquée par le développement de programmes de recherche et d'études pilotés par le MEDD portant sur la manière de définir, de cartographier les risques, de décrire et mesurer leurs impacts, développer une prévention raisonnée et raisonnable, gérer les risques et décider de leur prise en charge, conduire les conflits, négocier, faire le retour d'expérience : Programme « Risque Inondation » (RIO) et Programme « Evaluation et prise en compte des risques naturels et industriels » (EPR). Le contenu de ces programmes peut être consulté sur le site du Ministère : <http://www.ecologie.gouv.fr/>

Les organismes de recherche ont également développé des programmes propres ou en partenariat avec d'autres organismes publics ou privés sur les risques naturels, tels le Programme national de recherche en hydrologie (PNRH devenu ECCO/PNRH) et le Programme national des risques naturels (PNRN). Par ailleurs, le Groupement d'Intérêt Scientifique « Risques collectifs et situation de crise » du CNRS, à Grenoble, puis la Fondation et l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (Toulouse) ont permis de mobiliser de nombreux chercheurs sur la question des risques.

Parallèlement aux programmes purement nationaux, des projets de recherche européens, dans le cadre du 6^{ème} PCRD développent des collaborations internationales sur la connaissance et la gestion des risques. Pour ne citer que quelques-uns : Projets STARC (Stakeholders in risk Communication) ; TRUSTNET (analyse des pratiques de gestion des risques majeurs en Europe et du processus de négociation sociale associé) ; Projets « Floodsite » pour les risques d'inondation, « Risk-UE » pour le risque sismique en zone méditerranéenne etc.

Pour sa part, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable s'inscrit dans une démarche de coordination des recherches nationales au niveau européen. Il est en particulier impliqué dans un programme de coordination des recherches sur les inondations, le programme ERA-Net CRUE. Parallèlement et en complément du programme « Risque, Décision, Territoire », cette collaboration avec dix Etats Européens a pour objectif d'identifier et de comparer les domaines de recherches menées sur les inondations, de comparer les pratiques de sollicitation des chercheurs, de valorisation des recherches, etc. Un appel à projet de recherche intitulé « Evaluation et gestion du risque d'inondation ; efficacité et efficience des mesures non structurelles de gestion des inondations » est lancé en même temps que ce second volet de RDT

dont les préoccupations internationales se trouvent ainsi enrichies (informations sur le programme ERA-Net CRUE consultables sur le site <http://www.crue-eranet.net/>).

Les enseignements liés aux programmes RIO et EPR et les retours d'expérience menés par l'Inspection Générale de l'Environnement (IGE), ont permis d'établir le diagnostic suivant :

- les recherches ont souvent porté sur des petits maillons de gestion de risque, qui sont étudiés chacun dans des régions et sur des territoires différents, sans que l'on dispose sur un territoire donné de l'ensemble de l'analyse. Les spécificités locales, tant géographiques que sociales, rendent difficiles voire erronées les transpositions simples des résultats à un autre territoire. Aussi, les gestionnaires des risques peuvent-ils avoir l'impression de manquer de recherches suffisamment complètes sur leur territoire sur lesquelles s'appuyer pour fonder leur actions ;
- les questions étudiées par les chercheurs semblent éloignées des problèmes gérés par les services opérationnels surtout quand l'analyse des conditions de gestion n'a pas été menée ;
- les risques industriels ne sont pas traités à la même hauteur que les risques naturels ;
- des éléments de comparaison des méthodes de gestion des risques avec les pays d'Europe pourraient éclairer utilement les analyses.

Le premier volet du programme « Risque, Décision, Territoire », actuellement en cours, a sélectionné dix projets de recherche. Parmi eux, deux seulement sont dédiés aux risques industriels et technologiques, et un aborde l'ensemble des risques naturels et technologiques sur un territoire. Les autres traitent de risques naturels (inondations, mouvements gravitaires, séismes). Tous les projets de recherches sélectionnés ont bien pour objectif l'aide à la décision et à la gestion des risques et ils associent des chercheurs avec des services opérationnels ou des gestionnaires des risques ; ils analysent les gestions locales des risques, leur prise en compte dans les politiques territoriales, la concertation autour des risques, la connaissance de l'aléa. Le contenu des projets du premier volet du programme « Risque Décision Territoire » peut être consulté sur le site : <http://www.rdtrisques.org/>

STRUCTURATION DES PROJETS

La caractéristique principale de ce programme est d'appeler les équipes de recherche à se coordonner en réseau scientifique et technique. En lien étroit et en partenariat intense avec les élus et les praticiens, elles devraient compléter, transférer ou transposer la connaissance scientifique déjà disponible et nécessaire à la gestion des risques, grâce au croisement de différentes disciplines.

Les gestionnaires des risques peuvent aider à mieux préciser les questions locales en précisant les difficultés de tous ordres auxquelles ils se heurtent (connaissance des aléas, évaluation des vulnérabilités, répartition des compétences, mobilisation des acteurs...) et en clarifiant les contraintes et les enjeux. Ils peuvent aussi fournir des données nécessaires aux recherches, veiller à la valorisation des travaux par des outils « ergonomiques » et des documents pédagogiques et permettre les conditions de finalisation des travaux. Des exemples ont montré que la concertation régionale entre administratifs et chercheurs a fait naître des solutions ; de plus, en cas de crise, les équipes de recherche déjà constituées ont pu mettre facilement leur savoir à disposition.

Pour répondre aux questions posées, l'association d'équipes de recherche en Sciences de la Terre, Sciences de l'Ingénieur, Sciences Humaines et Sociales et parfois Sciences de la Santé est très

souvent nécessaire. A cet égard, la pluridisciplinarité mise en œuvre peut constituer un élément important.

La thématique du risque constitue en effet un « laboratoire » où peuvent cohabiter différentes disciplines académiques dont les modalités de la collaboration ne vont pas de soi. La confrontation des traditions problématiques et méthodologiques différentes des Sciences de l'Ingénieur d'un côté, et des Sciences Humaines et Sociales de l'autre, la mise en cohérence des intérêts individuels des chercheurs comme des champs académiques concernés (qui peuvent encourager ou non les collaborations transdisciplinaires) peuvent aider à la réflexion sur la problématique du risque. Par ailleurs, dans une démarche pluridisciplinaire, les équipes associées n'ont pas vocation à seulement « compléter » le travail des autres; elles ont aussi pour objectif de mettre en cause les hypothèses pour en formuler de nouvelles, d'interroger les modalités sociales, les jeux d'acteurs d'un système, l'objectivité des démarches, de nourrir les discussions relatives à la définition même du risque, *etc.*

LES AXES DU PROGRAMME DE RECHERCHE

Pour illustrer les questions qui peuvent être traitées par les équipes, certains axes du programme de recherche ont été prédéfinis. Cette déclinaison par axes est destinée à aider à la réflexion, toutefois, **les propositions croisant plusieurs axes sur un même territoire sont possibles et même bienvenues.**

Pour gérer les risques locaux, risques naturels et industriels pouvant nuire à l'environnement, ou même dans le cadre de la mise en œuvre d'autres politiques publiques (aménagement du territoire, transport...), des décisions doivent être prises, afin de mettre en place des solutions préventives ou de minimiser les conséquences des accidents ou catastrophes sur un territoire. Dans tous les cas les processus de décision s'appuient, entre autre, sur la connaissance phénoménologique et dynamique des risques, sur l'évaluation des dommages potentiels, sur une hiérarchisation plus ou moins explicite des risques, en vue de clarifier les priorités d'action et d'investissement. De ces différents aspects, découlent la nature et l'importance des interventions préparées dans les plans de secours.

Selon les territoires et les risques considérés, les processus d'analyse et la gestion des risques sont plus ou moins développés, les demandes locales peuvent donc différer fortement d'une région à l'autre. Les axes ici listés se rapportent aux différentes questions scientifiques liées à ce processus de gestion qui seront étudiées sur des secteurs géographiques bien définis par leurs risques propres et/ou par leur administration propre. Tout en souhaitant développer des compétences ancrées sur des territoires, mais sans « régionaliser » la science, le programme de recherche est également destiné à favoriser les propositions visant à mobiliser des réseaux de chercheurs de manière à capitaliser les connaissances, à comparer les approches et à intégrer les outils sur des problématiques plus vastes et en apprécier la robustesse.

Bien que les questions de gestion des risques soient bien abordées dans le premier volet du programme « Risque, Décision, Territoire », on constate toujours un certain déficit sur les recherches dédiées à l'évaluation (notamment économique) des risques (leurs impacts, les mesures de prévention...), aux vulnérabilités organisationnelles, à la réduction des risques, aux caractéristiques socio-économiques des populations touchées, aux questions liées au retour

d'expérience et à l'implication de la société civile. Si ces problématiques sont abordées, elles constituent rarement le cœur des recherches proposées. Ces dimensions sont donc renforcées dans les axes du deuxième volet de ce programme. De même le contexte du changement global, d'origine climatique ou anthropique, et son impact sur les risques et leurs représentations pourront être intégrés comme une dimension de ce second volet du programme.

Axe 1 Connaissance des aléas naturels et des dangers industriels ou d'origine économique liés au territoire

Cet axe vise à caractériser les aléas naturels, technologiques ou d'origine économique propres au territoire, qu'il s'agisse d'événements rencontrés par le passé à partir des informations retrouvées, ou de dangers potentiels, pour proposer une estimation de la probabilité d'occurrence d'épisodes graves et pondérer l'influence des différents facteurs liés à l'aménagement du territoire ou à d'autres facteurs d'origine anthropique qui les aggraveraient. Les évolutions susceptibles de modifier l'aléa (modifications de l'occupation de l'espace, urbanisation, changement climatique, ...) seront précisées tout en mettant en lumière ce qui relève de certitudes ou d'hypothèses. L'objectif est donc de préciser les paramètres principaux des expositions (intensité, dynamique, fréquence, couverture spatiale) et leurs incertitudes relatives. Par ailleurs, sur un bassin de risques considéré, les recherches pourront rendre compte des évolutions qui modifieraient les caractéristiques des expositions, en particulier leur dynamique et leur extension. Dans cet axe, les chercheurs préciseront les limites et les hypothèses des méthodes et des modèles qu'ils préconisent; ils analyseront l'adéquation des moyens de mesure et d'auscultation, les besoins métrologiques pour définir au mieux l'aléa, ils s'interrogeront aussi sur les moyens de rendre perceptibles ces mesures par le public. Enfin, ils testeront les modèles existants (en mettant à profit les retours d'expériences) en vue d'apprécier leur robustesse et leur efficacité vis-à-vis des demandes publiques.

Axe 2 Connaissance des vulnérabilités

Cet axe vise à la construction d'outils et concepts utiles à la définition de la vulnérabilité : enjeux, activités, dommages possibles ou évitables, facteurs contribuant à leur aggravation ou à leur minoration.

Il s'agit de caractériser, pour un territoire donné, l'impact des expositions pour les biens, les activités, les personnes (aspects sanitaires compris) et les organisations par des approches socio-économiques en réponse aux interrogations locales. Le test de la robustesse des méthodes et de l'harmonisation des approches pour définir et évaluer les vulnérabilités à différentes expositions sera apprécié.

Comment structurer et analyser les impacts : dommages potentiels aux biens, enjeux pour les activités, les personnes, les organisations, les institutions ? Quels modèles et méthodes pour représenter et évaluer les impacts et les enjeux sur un territoire ? Une caractérisation économique est-elle possible et épuise-t-elle la question des enjeux complexes ? Comment traiter les aspects non économiques de la vulnérabilité ? Quels aspects de la vulnérabilité considère-t-on pour une gestion efficace du risque ?

Comment la structuration organisationnelle et institutionnelle peut-elle amplifier les dommages, voire générer des impacts supplémentaires, ou au contraire limiter les conséquences défavorables d'un événement ?

Peut-on caractériser et prendre en compte la sensibilité des milieux naturels (fragilité d'espèces et saturation des milieux par exemple), des populations (groupes de « personnes à risque »,

malades, enfants, vieillards...), des modes de vie (habitat, alimentation sur autoconsommation), des agents économiques (personnes et entreprise en difficulté) ?

Axe 3 : Evaluation et hiérarchie des risques

La question traitée ici est celle de l'évaluation des risques et des choix d'aménagements ou de mesures de protection qui en découlent.

Un risque étant en principe la résultante d'un aléa et d'enjeux, quelle est la démarche suivie par les décideurs pour faire émerger un risque plutôt qu'un autre? Quel poids accordent-ils, à l'aléa d'une part et à la vulnérabilité d'autre part? Quelle part est réservée à la probabilité de survenue d'un aléa ? à son caractère spectaculaire ? Quelle part aux enjeux réels exposés ? à leur caractères symboliques ou objectifs ? Sur quels critères les risques sont-ils évalués et les politiques de prévention mises en œuvre ? Comment arriver à objectiver ces choix par l'usage de modèles rigoureux ? Comment cette problématique est-elle traitée quand elle s'insère dans des politiques autres que celles traitant des risques ?

◆ Comment caractériser pour un territoire donné l'impact financier et économique des expositions aux risques, en réponse aux interrogations locales? Comment sont hiérarchisés les risques et comment les financements leur sont-ils attribués (pour le traitement préventif et curatif et pour l'organisation en cas d'événements)? Comment l'unité décisionnelle répartit-elle son budget ? Cet axe doit permettre des avancées sur l'évaluation du coût des différentes politiques de prévention des risques au regard des bénéfices espérés. Comment compter, évaluer et mettre en rapport les coûts d'une politique de prévention et les coûts d'une politique de réparation ? Quels outils économiques peuvent être proposés pour l'évaluation des dommages évités, potentiels, subis comme pour l'évaluation des bénéfices liés à la prévention des risques ? Le test de la robustesse des méthodes et des approches économiques pour évaluer les politiques publiques de gestion des risques sera apprécié.

◆ La « mesure des risques » ne concerne pas seulement l'évaluation économique. Il s'agit notamment de mettre en évidence l'évaluation non économique des dommages en développant les questions de dommages au territoire, dommages à l'environnement. Une forme d'évaluation de ces dommages, permettant de comparer des solutions, est-elle possible ? Comment, en l'absence de telles évaluations, ces dommages sont-ils pris en compte ?

◆ Compte tenu des croisements qui peuvent s'opérer entre différents risques au sein d'un même territoire, il serait intéressant de voir comment ces différents types de risques sont effectivement pris en compte. Comment, par exemple, dans les ensembles urbains sont faits les choix de gestion des risques alors même que ceux-ci se croisent et, probablement, dépendent les uns des autres ? Comment s'opèrent dans les faits les « compromis » permettant de gérer des activités à risques dont la compatibilité est a priori problématique ?

Axe 4 Réduction des risques

Dans le but de diminuer l'exposition aux risques, des mesures de réduction de l'aléa ou d'atténuation de la vulnérabilité sont parfois possibles (mesures de mitigation). Les recherches sur l'efficacité de ces mesures sont nécessaires. L'un des objectifs est d'identifier les mesures prises en vue de la maîtrise des aléas d'origine naturelle ou industrielle et d'évaluer l'efficacité des mesures de prévention prises dans le passé ou susceptibles de l'être dans l'avenir. Ces mesures ont-elles des effets négatifs (dus par exemple au sentiment de sécurité qu'elles peuvent provoquer) ? Est-il possible de combiner une réduction de l'aléa avec un haut niveau de conscience du risque ?

L'atténuation de la vulnérabilité des biens, des personnes, des territoires et des organisations aux risques est un autre volet de la réduction du risque. Quelles sont les solutions apportées à la réduction de la vulnérabilité ? Comment ces mesures peuvent-elles être prises et à quelles conditions ? (en termes de coût social, économique ou humain). Comment prendre en compte en particulier les inégalités sociales dans la réduction des vulnérabilités ? Comment arbitrer entre prévention contre l'aléa et réduction de la vulnérabilité (protection) ? Certaines solutions sur différents types de risques peuvent-elles être fédérées ou s'appuyer sur des décisions techniques communes ? Quels critères d'arbitrage peuvent conduire à privilégier des mesures de mitigation sur un risque plutôt que sur un autre ?

Axe 5 Analyse des modalités de prises de décision et des systèmes d'acteurs

Les modalités de prises de décision dans le domaine de la gestion de risques sont peu connues alors que leur fiabilité et leur robustesse sont un facteur essentiel de gestion des risques. Fort peu d'études ou de recherches, accessibles au grand public ou aux médiateurs, mettent en lumière la manière dont a été prise une décision, comment la nature des structures influence l'éventail des choix en matière de décision ou comment s'est constitué le processus de décision, à partir de quels déterminants, en négligeant quels autres, et comment ont été examinés les effets et conséquences potentiels de cette décision. Quels sont les véritables acteurs de la gestion des risques ? (services de l'Etat, collectivités, élus, associations, maîtres d'œuvres publics ou privés, bureaux d'étude, entreprises, populations...). Quel rôle joue l'analyse des informations dans la prise de décision ? Quel lien entre information et décision ? Comment est pris en charge le risque dans les politiques autres que celles dédiées aux risques ? Quel est le niveau d'information véritable des décideurs ? Quelle visibilité ont-ils des attentes du public et de la représentation sociale des risques par la population ? Comment et sur quels critères s'élaborent les prises de décisions ? Dans quels processus de décision multi-acteurs les risques sont-ils gérés sur un territoire ? Compte tenu des contraintes réelles et des logiques des différents acteurs intervenant dans les différentes phases de la gestion des risques, comment concrètement, au-delà des organigrammes et des dispositifs prévus, se développent ou non les relations et les coopérations entre acteurs ? Comment ces coopérations acquièrent-elles une certaine robustesse et comment expliquer les variabilités observées ? Comment les processus de prises de décision modifient-ils ou non les positions des acteurs et la composition des collectifs ? Il manque souvent la mémoire des événements précédents à partir desquels il serait possible de construire de nouvelles méthodes pouvant soutenir les projets de gestion des risques au sein des collectivités locales. La nature et les évolutions des systèmes de gestion des risques, leur fiabilité et leur visibilité pour la population restent à étudier. Les analyses des changements apportés aux outils, méthodes et organisations ainsi que leurs impacts sur l'évolution de la fiabilité sont souhaitables.

Axe 6 Les plans de secours

Cet axe vise à mieux cerner les questions spécifiques autour de la planification de la gestion opérationnelle des accidents et des crises. Les objectifs sont les suivants :

- Analyser et améliorer les scénarios envisagés lors de l'élaboration des stratégies de gestion de crise en s'intéressant à la dynamique des épisodes et aux processus d'alerte ;
- Favoriser l'élaboration de plusieurs scénarios de référence et étudier les plans de secours associés pour la gestion de crise ;
- Etudier la manière d'intégrer les données réelles disponibles sur le terrain lors de la crise pour mieux cerner la nature du scénario effectif qui se déroule ;

- Proposer des méthodes a priori permettant de tester la robustesse des plans de secours préparés ou des aides à la décision aux responsables de leur préparation ;
- Etudier la manière d'impliquer la population dans leur réalisation en vue de la préparer à l'éventualité d'une catastrophe ou d'un accident ;
- Améliorer les moyens de gestion des risques propres à un territoire, (par exemple les modes de secours, limitation temporaire des dommages, coopération avec les associations, distribution des dons, sollicitation de corps de métiers etc.).
- Comparer les modes d'organisation pour la gestion des crises (entre les différents risques, entre différents types d'organisation en France, à l'étranger...).
- Intégrer dans les plans de secours les impacts sur le long terme des événements.
- Analyser la cohérence entre les plans de secours et les politiques de prévention.

Axe 7 Analyse de la période post événement

Quelques études de terrains ont montré qu'après la gestion de la crise par les services de l'Etat et les organismes administratifs, subsiste la période post événement. Pendant cette période, les victimes ou les populations concernées doivent continuer à faire face aux conséquences du sinistre ou trouver des modalités pour vivre avec elles. Préciser les attentes et proposer des modes de gestion de cette période afin de continuer à soutenir les populations constitue un thème novateur. Quels sont les enjeux associés à la réhabilitation des conditions de vie dans un territoire affecté par une catastrophe ? Comment vit-on sur un tel territoire ? Comment permettre à l'ensemble des acteurs locaux (population, professionnels, autorités) d'avoir une implication directe dans la gestion du long terme de leur territoire suite à une catastrophe ?

Quel peut être l'apport des démarches épidémiologiques après une catastrophe pour apporter des réponses à ces questions relatives à la post crise et au retour à la normale ? En quoi peuvent-elles guider la prise de décisions concernant la protection du public et la prise en charge sanitaire et psychologique des victimes ? Sont-elles susceptibles de fournir des éléments de connaissance utile pour la prévention contre les risques (par exemple sur les caractéristiques socio-économiques des populations touchées) ?

Les démarches anthropologiques et sociologiques pourront apporter un éclairage particulier pour mieux caractériser la population des victimes après catastrophes, en particulier les « non existants » socialement, en dehors des associations et des réseaux institutionnels.

Axe 8 Retour d'expérience et conservation de la mémoire

Comment le retour d'expérience après catastrophe permet-il d'acquérir des connaissances nouvelles sur les risques naturels et industriels, sur les méthodes d'analyse et sur la gestion des crises et du post événement ?

Le retour d'expérience est désormais considéré comme faisant partie des bonnes pratiques en matière de gestion de risque. Il est de fait encore très diversement pratiqué. Comment sont ou ne sont pas intégrées les procédures de retour d'expérience dans la gestion des risques industriels et naturels ? Quels sont les obstacles rencontrés ? Quelles sont, dans les diverses activités à risques, les différentes expérimentations conduites dans ce sens ? Dans la mesure du possible, proposer des synthèses de divers types de retours d'expérience (sans « forcer » des cohérences artificielles ni réduire la spécificité et la pertinence de chacun). Quels types d'événements méritent un retour d'expérience ? Quelles sont les modalités permettant de structurer un retour d'expérience, d'en assurer l'efficacité et d'en minimiser les déviations ? Dans quelles mesures un retour d'expérience

crée-t-il une dynamique au sein des organisations les développant mais également dans l'environnement social de ces organisations ? Quelles sont les conséquences à court terme et à long terme d'un retour d'expérience ? Comment le retour d'expérience pourrait-il être pleinement intégré dans la gestion des risques ? Dans quelles limites peut-il favoriser des relations entre les acteurs directement en charge d'activités à risques et ceux qui sont potentiellement exposés à ces risques ?

Par ailleurs, quand il s'agit de risques ou de catastrophes, la notion de mémoire nécessite des approfondissements. Comment analyser, et avec quels concepts, les processus par lesquels se maintient (ou non) la remémoration des accidents passés ? Faut-il l'associer aux seuls événements catastrophiques ? Ou bien l'envisager de façon plus large, comme dépendante de tout un contexte individuel, social, politique, organisationnel, territorial ? Pour que la « mémoire » soit invoquée, qu'est-ce qui nourrit la remémoration ? Quel est l'effet des renouvellements de population, parfois relativement rapides, qui amènent sur les lieux des riverains peu avertis ? Les gestionnaires de risques sont-ils de leur côté totalement exempts « d'oublis » et d'occultations ? Certains savoirs scientifiques et techniques ne peuvent-ils parfois « se perdre » (départ à la retraite, réorganisation administrative) ? Les relations entre élus et techniciens, par exemple, vont-elles toujours dans le sens d'une « culture » partagée et active, relativement à un danger particulier ?

Dans cette perspective, la notion connexe de « culture du risque » pourrait également faire l'objet d'une analyse approfondie. Comment se structure au quotidien et dans la durée, la relation à telle ou telle source de danger (naturelle ou industrielle) ? Quels sont les facteurs individuels ou collectifs qui influent, positivement ou négativement, sur la prise en compte du danger ? Comment intégrer à la gestion des risques le caractère dynamique des situations à risque, sachant que les représentations des riverains, comme leur « mémoire », sont susceptibles d'évolutions, d'oublis (ou de refus de savoir) et d'occultations diverses, qui restent à préciser ? A l'échelle des individus comme des collectifs (municipalités, administrations...), le souvenir implique-t-il systématiquement l'action ou la prévention ? Et si non, pourquoi ? Peut-on approcher ensemble, malgré leurs logiques apparemment contradictoires, « mémoire » des catastrophes et « déni du risque », autre attitude très fréquemment observée ? Quels enseignements en tirer pour la gestion des risques, notamment en termes de communication ?

Axe 9 Analyse des modes d'implication de la société civile dans la gestion des risques

Il est de plus en plus affirmé que la gestion des risques naturels et technologiques doit être partagée entre de multiples acteurs, avec notamment une intégration des différentes « parties prenantes » de la société civile (dont les représentants des associations, des publics directement concernés, etc.). Quelles sont les personnes « représentatives » ? Quels sont les rôles tenus ou que peuvent tenir les acteurs du privé, notamment des milieux professionnels, en tant qu'expert, porteur de responsabilités ou encore médiateurs des problématiques de risques auprès de leurs clients ou interlocuteurs ? L'élargissement du cercle des acteurs intéressés et l'implication de la société civile sur le long terme ne va pas toujours de soi. Quelles sont les raisons des difficultés rencontrées ? Tiennent-elles aux « coûts » d'implication et de mobilisation des acteurs de la société civile ? Tiennent-elles aux résistances des acteurs considérés comme en charge de la gestion des risques ? Tiennent-elles aux dispositifs mis en œuvre, à leur insuffisante intégration dans des pratiques et procédures normalisées ? Quel bilan peut être fait des expériences réalisées ? Quelles nouvelles pistes pourraient éventuellement être suivies ? Notamment, l'intégration des « parties prenantes » dans la gestion des risques peut-elle ou non être favorisée par la décentralisation, par l'intervention plus active des collectivités locales ? Quel est le rôle de

l'information sur les risques pour mieux associer et impliquer le public dans la gestion des risques ? Quelle est l'importance de la démocratie technique et comment la renforcer ? Sur le plan des risques technologiques, comment peut-on ou non élargir la question de la gestion des risques aux acteurs extérieurs de l'installation ? Quelles sont les relations entre les « producteurs de risques » et les acteurs potentiellement concernés ? Dans quelle mesure et dans quelles conditions, ces derniers (population, collectivités locales, syndicats, associations...) peuvent-ils être intéressés par « ce qui se passe » au sein de l'établissement dangereux ? De quelle manière l'information sur les risques peut elle être partagée ? Dans quelle mesure, un débat public sur les risques industriels peut-il s'organiser ?

LES DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Type de projet sélectionné

Le processus de constitution des équipes peut avoir plusieurs origines : les chercheurs peuvent se rapprocher des gestionnaires, mais aussi, des collectivités locales et territoriales ou des services de l'Etat peuvent émettre des demandes en direction des scientifiques, lorsqu'il s'agit de mieux connaître les risques d'un même territoire, ou de réaménager celui-ci afin de mettre en place une prévention optimisée, ou encore de gérer les crises suite à des catastrophes qui se seraient produites. Pour répondre à ces demandes et les préciser, des réseaux de chercheurs permettront de mieux appréhender globalement les contextes de décision, de développer ces méthodes tout en mettant à disposition de façon opérationnelle leurs connaissances. Les chercheurs peuvent aussi s'appuyer sur les réseaux européens auxquels ils appartiennent.

Comme il a été précisé, seront privilégiées dans ce programme les recherches qui répondront à une question définie par ou avec un demandeur. L'analyse de la demande des opérationnels et l'adéquation de la recherche à celle-ci seront explicitées dans le projet proposé. Les modes de fonctionnement des comités de pilotages de la recherche, associant équipes de recherche et services opérationnels seront précisés. La sélection privilégiera donc les projets proposés conjointement par des équipes de recherche et des maîtres d'ouvrages d'une démarche de gestion des risques, (services de l'Etat, collectivités locales, syndicats de communes, conseils généraux ou régionaux, ou plus généralement avec des structures susceptibles d'exercer une fonction de maîtrise d'ouvrages ou avec les représentants de la société civile).

La pluridisciplinarité des équipes permettant de couvrir plusieurs axes cités ci-dessus, en les articulant dans une approche cohérente de recherche sera appréciée. La mise en place de « chantiers » (aussi bien thématiques que géographiques) sur lesquels différentes équipes travailleront conjointement sera encouragée. La plus value scientifique des recherches est un élément important qui sera pris en compte.

Les propositions visant à créer des réseaux d'expertises capitalisant les connaissances et les méthodes disponibles seront particulièrement bienvenues. Les recherches rendront compte de l'état de l'art et des connaissances déjà existantes.

Il est attendu des chercheurs qu'ils identifient eux-mêmes dans leur projet à quelle politique publique leur recherche va apporter un éclairage et qu'ils précisent les modalités de cet éclairage.

En matière de valorisation, deux aspects distincts doivent être soulignés :

- la valorisation scientifique qui doit être faite par des publications dans des revues scientifiques de bon niveau
- la valorisation en direction des services gestionnaires des risques. Il s'agit d'assurer une diffusion efficace et adaptée des méthodes mises en œuvre et des résultats obtenus (avec leurs limites et incertitudes) vers les opérationnels. Cela passe notamment par la rédaction de guides méthodologiques ou par "l'industrialisation" de modèles conçus par les chercheurs et validés par les gestionnaires (il faut prévoir les dépenses de personnel correspondantes).

Le conseil scientifique se réserve le droit de proposer des regroupements pour favoriser l'intégration de différentes approches, sur un même territoire ou d'intérêt national.

Alors que l'Union européenne se prépare à organiser un espace européen de recherche, dans lequel certaines équipes et programmes nationaux pourraient jouer un rôle fédérateur, et que de nombreux travaux de recherche concernant les territoires sont financés par les collectivités territoriales, il convient de prendre en compte ces deux dimensions dans l'évaluation des projets. Il est ainsi demandé aux équipes candidates de mentionner explicitement tout projet de recherche auquel ils participent, dans le domaine considéré, avec le concours de financements européens, nationaux, régionaux ou locaux ; ces mentions devront comporter à la fois les objectifs de ces projets, les équipes concernées et le type et le montant des financements correspondants. Enfin, les approches comparatives des problématiques seront encouragées.

B. Organisation du programme

Le COMITE D'ORIENTATION, présidé par le chef du service de la recherche et de la prospective, est composé de représentants des directions du MEDD et de ses établissements publics, de représentants d'autres ministères concernés et d'autres groupes d'intérêt (associations, élus, professionnels...). Il a pour mission de définir les orientations du programme, de déterminer les propositions de recherche prioritaires à partir de la présélection réalisée par le Conseil Scientifique et de mettre en place les actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme.

Le CONSEIL SCIENTIFIQUE, composé d'experts dans les disciplines concernées par le programme, est présidé par Monsieur Jean Michel Grésillon (Cemagref LYON). Il a pour mission de formaliser les orientations en termes scientifiques, de préparer les textes appelant la communauté scientifique à des propositions de recherche, d'expertiser les réponses et de proposer des actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme. L'avis d'experts extérieurs d'autres disciplines peut être sollicité sur des propositions de recherche portant sur des domaines scientifiques ou techniques relevant de leurs disciplines.

Le COORDONNATEUR DU PROGRAMME (IRSN et SOGREAH Consultants) appuie l'administration dans la gestion, l'animation et la valorisation du programme.

Le SECRETARIAT PERMANENT, composé d'un représentant du Comité d'Orientation, du Président du Conseil Scientifique, du coordonnateur du programme et du responsable du programme au MEDD, est chargé de mettre en œuvre les décisions du Comité d'Orientation.

C. Modalités de consultation par le présent appel à proposition de recherche

L'appel à propositions de recherche est ouvert à l'ensemble des thèmes. Les propositions reçues feront l'objet d'une analyse par des experts spécialistes des différents champs de l'appel à proposition de recherche, avant d'être soumises au conseil scientifique qui classera les offres selon leur valeur scientifique. Les propositions seront ensuite présentées au comité d'orientation du programme, qui, s'appuyant sur l'analyse du conseil scientifique, sélectionnera un certain nombre de propositions en fonction de leur intérêt et de la cohérence globale du programme.

Les soumissionnaires se référeront aux deux fiches annexées au présent texte : « modèle de présentation d'une proposition de recherche » et « modalités de soumission ».

D. Coordination

Des séminaires d'échange et de valorisation seront organisés afin de coordonner les différentes recherches, de mettre en relation les équipes et de faire connaître leurs méthodes et leurs travaux. Les équipes retenues s'engagent à participer à ces réunions.

Un premier séminaire réunira les équipes à l'issue des résultats de l'appel à propositions afin de présenter les problématiques et les méthodes choisies. Tout en respectant l'originalité des choix de chaque équipe, l'objectif est d'informer les équipes entre elles et de maintenir la cohérence du programme.

Un séminaire intermédiaire de suivi fera le point sur l'avancée des travaux à mi-parcours. Des séminaires ponctuels, portant par exemple sur des thèmes spécifiques, pourront être organisés pour favoriser la communication entre les équipes concernées par une même thématique.

Un dernier séminaire de capitalisation, ouvert à un plus large public clôturera le programme et donnera lieu à une publication.

ANNEXES

20 exemplaires doivent être fournis sur format papier
Un fichier électronique sera communiqué impérativement

I - Modèle de présentation d'une proposition de recherche

A - RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION (2 pages sur papier à en-tête du pétitionnaire)

Titre de la proposition : (rappeler en titre « réponse à l'APR programme RDT 2006 »)

Résumé de la proposition (préciser les objectifs, les méthodes, les résultats attendus, souligner les mots-clés) :

Axe (s) de l'appel à propositions de recherche :

Responsable scientifique (nom, prénom, titre, fonction, organisme, adresse, téléphone, e-mail télécopie) :

L'équipe : composition de l'équipe scientifique et du réseau sur lequel elle s'appuie (chercheurs, organismes et cadre juridique- public, privé, associatif-) et ses modes de coordination

Articulation avec les programmes régionaux, nationaux et européens :

A quelle demande spécifique répond-elle? (Partenaires gestionnaires de risque, modalités déjà mises en œuvre pour préciser la demande, mode de collaboration envisagée, existence de comité de pilotage)

A quelle politique publique va-t-elle apporter un éclairage ?

Budget prévisionnel total (T.T.C.) :

Participation demandée au MEDD (T.T.C.) (plafond : 100 000 Euros) :

Organisme (s) cofinancier (s) :

Organisme gestionnaire des crédits :

Durée (24 mois maximum) :

B - DESCRIPTIF DE LA PROPOSITION (maximum 15 pages)

Exposé de la proposition

Question (s) de recherche traitée (s) :

- Etat des questions sur le territoire, actions passées, cadre actuel de la demande
- Modes de coordination prévus avec les acteurs (à préciser clairement) :
- Etat de l'art (et références bibliographiques essentielles) sur la (les) question (s) traitée (s) :
- Cas empirique (s) traité (s) :
- Références bibliographiques commentées sur le (s) cas empiriques (s) traité (s) :
- Méthodologie :
- Résultats attendus :
- Politique publique visée :
- Valorisation proposée (valorisation scientifique, transfert aux utilisateurs, généralisations...)
- Références bibliographiques des proposant :

Organisation de la proposition (1 page)

- Composition, temps affecté à la recherche et responsabilité de chaque membre de l'équipe et de chaque partenaire (leur signature est souhaitée) :
- Participation effective ou prévue à d'autres programmes de recherche régionaux, nationaux et européens :
- Calendrier de la recherche :

C- ANNEXE FINANCIERE DETAILLEE EN TTC

(information non contractuelle, les projets acceptés devront reformuler cette annexe selon le modèle qui leur sera transmis)

Budget prévisionnel, précisant la répartition entre les organismes bénéficiaires des crédits

Précisions concernant les postes budgétaires

La subvention du MEDD peut couvrir les dépenses de fonctionnement, d'équipement et les frais généraux ou de gestion (4% max des dépenses) mais ne peut en aucun cas financer les dépenses de salaire des personnels permanents de l'Etat et des collectivités publiques. Les dépenses de personnel temporaire ne peuvent représenter plus de 50 % de la subvention accordée par le MEDD.

- Fonctionnement :

Rémunérations hors personnels titulaires : contrat à durée déterminée (nombre), vacations (nombre, dans la limite de 3100 euros/an/personne), autres (préciser)

Frais de laboratoire, consommables

Missions (nombre, durée et lieu, à titre indicatif)

- Equipement :

Préciser la nature - valeur unitaire > 1 500 euros HT

- Frais généraux ou de gestion :

- Total (HT et TTC) :

II - Modalités de soumission

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle prescrit et doivent parvenir obligatoirement

avant le 15 Juin 2006 à 16 heures

- en version électronique sur la messagerie du Programme RDT : rdt.medd@sogreah.fr
 - ET
 - et en document papier recto-verso, sans couverture cartonnée ou plastique
- en 20 exemplaires à :**

Sylvie CHARRON
Ministère de l'Ecologie et du développement durable
Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale
Service de la Recherche et de la Prospective
20, avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP

Le texte de cet appel à propositions de recherche est également consultable sur :
le site du MEDD : www.ecologie.gouv.fr et sur le site du Programme RDT : www.rdtrisques.org

RENSEIGNEMENTS :

☎ : 01-42-19-17-38

☎ : 01-42-19-17-85

Sylvie CHARRON

✉ sylvie.charron@ecologie.gouv.fr

CRITERES DE SELECTION

- Pertinence de la recherche par rapport aux objectifs du programme
- Qualité de la concertation avec les gestionnaires de risque,
- Qualité scientifique du projet (clarté de la formulation rigueur de la méthode, adéquation entre méthode et objectifs de recherche) ;
- Adéquation entre moyens et objectifs, crédibilité de l'équipe ;
- Modalités de valorisation envisagées ;
- Rapport qualité-prix.

CALENDRIER

- Lancement de l'appel d'offre : 16 janvier 2006
- Limite de dépôt des propositions : 15 juin 2006

Sites à consulter

www.rdtrisques.org

www.ecologie.gouv.fr

www.conseil-economique-et-social.fr

www.msh-alpes.prd.fr/gisrisques/actes.htm

www.prim.net

www.risknat.org